# Chapitre 2

# Cadres stratégiques de la coopération Afrique-Europe en matière de STI : réalisations passées et responsabilités futures

Ismail Barugahara et Arne Tostensen [1]

**Résumé :** Le présent chapitre est un aperçu des développements chronologiques de la coopération Afrique-Europe en matière de STI. Les auteurs rappellent que la coopération entre l'Afrique et l'Europe porte la marque de la colonisation du continent africain, ainsi que de la mise sur pied de schémas de coopération inéquitables et géographiquement inégaux. Ils mènent ensuite une réflexion sur le regain d'intérêt pour la coopération Afrique-Europe. Leur analyse montre pourquoi et comment des organismes de coopération plus équitable et des systèmes de financement plus efficients doivent être mis sur pied et comment la science peut être associée aux stratégies mondiales de développement.

## Introduction

La coopération entre l'Europe et l'Afrique en matière de science, de technologie et d'innovation (STI) a subi de profondes mutations au cours de la dernière décennie. Ainsi en septembre 2013, vers la fin du 7e Programme-cadre européen (7e PC) on dénombrait 1 315 participants venus de 45 pays africains répartis dans 565 projets financés par la Commission européenne (CE), pour une enveloppe globale de 178 millions d'euros. 82 % de ces projets concernaient essentiellement les secteurs de la santé, de l'agroalimentaire et de l'environnement et ont été principalement financés par le programme spécifique « Coopération » du 7e PC.

L'adoption en 2007 de la Stratégie conjointe Afrique-UE (*Joint Africa-EU Strategy*, ci-après référée sous son acronyme anglais, JAES) a jeté les bases d'un partenariat d'égal à égal et gagnant-gagnant. Cela a permis de reconnaître le rôle majeur de la STI dans le renforcement du développement socio-économique (Union africaine & Union européenne, 2007a), qui reste cependant à renforcer plus avant. Plus particulièrement,

1. Ismail Barugahara, Conseil national ougandais pour la science et la technologie, i.barugahara@uncst.go.ug ; Arne Tostensen Chr. Institut Michelsen (Norvège), arne.tostensen@cmi.no.

les pays européens et africains doivent poursuivre la mutualisation de leurs efforts en vue d'harmoniser les politiques de coopération en matière de STI, les outils de leur suivi et ainsi assurer une meilleure coordination de leurs programmes.

Le présent chapitre décrit les principaux cadres politiques, régionaux et bi-régionaux qui sous-tendent la coopération entre l'Afrique et l'Europe en matière de STI. Notre chronologie concernant la coopération Afrique-Europe commence en 1957 (avec le Traité de Rome) et se poursuit avec des développements plus récents, notamment, l'adoption, en 2007, de la JAES et la création, en 2016, d'un partenariat bi-régional pour l'alimentation, la sécurité alimentaire et l'agriculture durable (SANAD). La chronologie se concentre sur deux problèmes auxquels est confrontée la coopération Afrique-Europe en matière de STI : premièrement, la nécessité de trouver de nouveaux modèles de financement plus équitables et plus durables pour les STI, aussi bien en Europe qu'en Afrique ; deuxièmement, la nécessité de fournir des efforts soutenus pour placer la science et la technologie au centre des perspectives de développement dans le monde (Agenda 2030). Ce chapitre défend l'idée que si les décideurs ne mènent pas une intense réflexion sur ces questions, la coopération court non seulement le risque de compromettre les importants acquis, mais également d'être affaiblie.

## 1 Cadres stratégiques

### 1.1 L'Accord de Cotonou

En 1957, dans le contexte de la décolonisation du continent africain et de la construction de l'ère moderne de l'Union européenne (UE), le Traité de Rome a prévu la création d'un Fond européen de développement (FED) en vue d'assurer l'assistance technique et financière aux pays africains qui, à cette époque, étaient pour certains encore les colonies des puissances européennes. L'Accord de Cotonou a balisé la voie pour une coopération renforcée entre l'Afrique et l'Europe au sens large et, jusqu'à cette date, sert de cadre général pour d'autres outils de financement. Précédé par les quatre Conventions successives de Lomé (Lomé I-IV), l'accord de Cotonou, conclu pour une durée de vingt ans, établit un partenariat entre l'UE et 79 états d'Afrique (à l'exception de l'Afrique du Sud), Caraïbes et Pacifique (ACP). L'égalité des membres, tout comme la participation inclusive, le dialogue et la régionalisation font partie intégrante de ses principes de base.

L'Accord de Cotonou a été révisé en 2005 et en 2010 et repose à présent sur trois piliers, à savoir la coopération pour le développement, la coopération politique et la coopération économique et commerciale. La révision de 2010 revêt une importance particulière dans la mesure où elle inscrit le changement climatique au rang des défis mondiaux et engage les parties à l'intégrer dans le cadre de la coopération pour le développement, et à appuyer les efforts ACP dans sa politique d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique. Cette révision permet également de mettre en pratique les principes internationalement approuvés en matière d'efficacité de l'aide, tels qu'énoncés dans la Déclaration de Paris, notamment celui relatif à la coordination entre bailleurs de fonds.

Bien que que le FED ne soit pas présent dans le Cadre de financement pluriannuel de l'UE (CFP), il demeure la principale source de financement dans le cadre de l'accord de Cotonou destiné principalement à la coopération au service du développement avec les gouvernements africains par le biais de programmes nationaux ou par celui des Communautés économiques régionales (CER) d'Afrique. Financé par les contributions directes des États membres de l'UE en fonction des parts de chacun (appelées également « clés »), il est régi par ses propres règles. Le 11$^{e}$ FED en cours est crédité de la somme de 30,5 milliards d'euros pour la période 2014-2020. Le FED conduit des programmes thématiques de coopération au développement dans les domaines de la santé et de l'environnement, ainsi que des programmes d'envergure panafricaine. Quoiqu'il couvre tous les pays ACP, l'Afrique y est majoritairement représentée en raison du nombre élevé de ses états. Peu d'activités nationales et régionales financées par le FED comprennent un volet destiné au renforcement des capacités en matière de science et technologie.

### 1.2 Le Consensus européen sur le développement

Le Consensus européen sur le développement (CED), adopté en 2006, constitue le socle commun des politiques et des actions de développement de l'UE. Le CED a été adopté en mars 2005 dans le but d'éradiquer la pauvreté et de promouvoir le développement durable. Le dialogue politique approfondi a été retenu comme élément essentiel de promotion de la bonne gouvernance, du respect des droits de l'homme et de l'État de droit, de lutte contre la corruption, de diffusion des principes démocratiques. En outre, pour résoudre le problème des États fragiles, l'UE a promis de s'impliquer dans le renforcement des institutions et de favoriser l'établissement des liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement à long terme.

Le CED a réaffirmé son soutien en faveur des initiatives mondiales à l'instar des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), qui ont été remplacés par les Objectifs de développement durable (ODD). Ils couvrent les problèmes importants de développement tels que la pauvreté, la santé, la sécurité alimentaire, l'accès à l'éducation, l'égalité des genres et la viabilité environnementale, et mettent l'accent sur la nécessité d'un partenariat mondial en faveur du développement. Tout comme les OMD, les ODD intègrent plusieurs domaines thématiques et sectoriels des STI, dont la promotion et la mise en œuvre sont contenues dans les objectifs à réaliser. Parallèlement, le CED a réaffirmé le besoin de collaborer avec les politiques et les programmes des institutions de Brettonwoods et de renforcer la coopération avec le système de l'Organisation des Nations unies (ONU), ainsi qu'avec un autre organisme important, le Comité d'aide au développement de l'organisation de coopération et de développement économiques, notamment en ce qui concerne les directives en matière de stratégie des bonnes pratiques à suivre.

En terme de volume de ressources mis à la disposition du développement, l'UE a adopté un calendrier invitant les États membres à atteindre l'objectif de 0,7 % du revenu national brut (RNB) avant 2015, avec un objectif collectif intermédiaire de 0,56 % du RNB avant 2010. Si ces objectifs avaient été atteints, l'aide européenne au développement aurait doublé et serait passée à 66 milliards d'euros avant 2010. Malgré l'échec observé dans l'atteinte de ces objectifs, l'UE demeure le principal partenaire

au développement du continent africain. En effet, entre 2007 et 2013, l'aide publique au développement, sous forme de budget national et d'appui aux projets, déboursée par l'UE et ses États membres en faveur de l'Afrique est estimée à 144 milliards d'euros, soit environ 20,6 milliards d'euros en moyenne par an (Commission européenne, 2016c). L'UE s'engage non seulement à apporter son aide (efficacement et qualitativement), mais également à nouer des partenariats économiques et commerciaux avec les pays en développement. Il est impératif de noter que même si le CED n'accorde pas l*a priorit*é à la coopération en matière de STI, il reste ouvert à ce type de collaboration.

### 1.3 Plan d'action consolidé (2006-2014)

Le Plan d'action consolidé (*Consolidated Plan of Action*, ci-après référé sous son acronyme anglais CPA) de l'Afrique en matière de science et de technologie a été adopté en 2005, en vue de mettre la science et la technologie au service de la promotion du développement économique et d'assurer l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale (NEPAD, 2006). Lorsque ce plan a été élaboré, les progrès réalisés par le continent africain en matière de STI restaient modestes, en raison de nombreuses contraintes d'ordre systémique : faiblesse observée dans les liens et collaborations inter-institutionnels ; politiques disparates en matière de développement des STI ; faibles capacités de mise en œuvre des politiques ; modestes allocations nationales de soutien à la science et à la technologie (inférieures à 1 % du PIB) ; ainsi que des capacités limitées à traduire les résultats de la recherche en produits et services industriels (Barugahara & Tostensen, 2009a).

Pour faire face à ces défis, le CPA a mis en place trois axes prioritaires : renforcement des capacités, production des connaissances (et recherche scientifique) et innovation technologique. Les objectifs ci-après ont été fixés : (1) mettre en œuvre l'initiative sur les indicateurs de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique ; (2) améliorer la coopération régionale en matière de STI (à travers le renforcement des capacités, l'échange de bonnes pratiques, la constitution d'un cadre commun africain de coopération en matière de science et de technologie, ainsi qu'une participation plus active aux organes de l'UE) ; (3) informer le public des enjeux des STI ; (4) élaborer une stratégie commune africaine en matière de biotechnologie ; (5) renforcer les capacités en matière de politiques scientifiques et technologiques ; (6) créer des parcs technologiques.

Le CPA a été mis en œuvre à travers des réseaux de centres d'excellence, spécialement consacrés à la STI et aux programmes de renforcement des capacités, en complément d'autres programmes spécifiques de l'Union africaine (AU) et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), en matière d'agriculture, d'environnement, d'infrastructures sanitaires, d'industrialisation et d'éducation. La Commission de l'UA (CAU) assume globalement le *leadership* du point de vue de la politique et des directives, dans le cadre de la mise en œuvre du CPA, tandis que le bureau du NEPAD pour la science et la technologie et le Conseil ministériel africain sur la science et technologie (*African Ministerial Council on Science and Technology*, AMCOST) assument le *leadership* technique et intellectuel.

Le CPA a, avec succès, sensibilisé plusieurs gouvernements africains sur l'importance des STI dans la transformation de la société et les processus de développement. Il a également unifié le Système national de l'innovation jusque-là fragmenté des pays, lesquels ont conjointement formulé des priorités en matière de STI. Tandis que le CPA a été élaboré pour faire face aux défis des STI en Afrique, il a été très tôt reconnu qu'un engagement plus poussé avec l'UE serait bénéfique pour atteindre ses objectifs ambitieux. Un tel engagement inclut non seulement la collaboration professionnelle dans les activités liées à la recherche et à l'innovation (R&I), mais également le financement et le renforcement des capacités dans les secteurs prioritaires (Barugahara & Tostensen, 2009a, p. 44).

### 1.4 Stratégie en matière de science, de technologie et d'innovation pour l'Afrique (STISA-2024) (de 2014 à nos jours)

En 2014, l'UA s'est en outre engagée à soutenir les politiques liées aux STI et a mis en œuvre la Stratégie en matière de science, de technologie et d'innovation pour l'Afrique (*Science, Technology and Innovation Strategy for Africa* 2024, STISA-2024), censée remplacer le CPA. La STISA-2024 a été adoptée lors de la 23$^{e}$ session ordinaire du Comité exécutif de l'UA, lors du Sommet de l'UA tenu à Malabo en Guinée équatoriale, et a servi de cadre continental destiné à accélérer la mutation de l'Afrique vers une économie tirée par l'innovation et le savoir (EX.CL/839(XXV). En tant que partie intégrante de l'Agenda 2063 mis sur pied par la Commission, laquelle attribue à la STI le statut de facteur de développement socio-économique, la STISA-2024 a été conçue comme une stratégie décennale progressive, mettant l'accent sur la nécessité d'intégrer la STI dans d'importants secteurs tels que l'agriculture, la santé, le développement des infrastructures, les mines, l'hydraulique, l'énergie, et l'environnement.

Ses six axes prioritaires sont les suivants : (1) l'éradication de la faim et l'atteinte de la sécurité alimentaire ; (2) la prévention et la lutte contre des maladies ; (3) la communication ; (4) la protection de l'espace ; (5) le vivre-ensemble, l'édification de la société ; (6) la création de richesses. Le Sommet invite notamment les États africains et les Communautés économiques régionales à intégrer la STISA-2024 dans leurs programmes de développement de STI en vue de leur mise en œuvre.

### 1.5 La stratégie de l'UE en matière de coopération scientifique internationale

La coopération internationale doit encourager la production de nouvelles connaissances, accroître la qualité scientifique et améliorer la compétitivité des systèmes de recherche et d'innovation. Parallèlement, l'internationalisation stimule la productivité des investissements dans la recherche et le développement en permettant aux entreprises d'avoir des connaissances plus étendues sur les marchés internationaux, d'intervenir dans de nouvelles chaînes de valeur et d'engranger de plus gros bénéfices sur des marchés en expansion en dehors de l'UE (Commission européenne, 2016c).

Sur la base des attentes formulées plus haut, l'UE a adopté en 2012 la stratégie de coopération internationale en matière de R&I. Les principaux objectifs de la stratégie consistent à renforcer l'excellence européenne dans les domaines de la recherche et de

l'innovation ainsi que l'attractivité et la compétitivité économique et industrielle tout en faisant face aux défis sociétaux du monde et en soutenant les politiques extérieures de l'UE. Les programmes de recherche menés par l'UE sont ouverts à la participation aussi bien aux instituts de recherche qu'aux chercheurs à travers le monde, et la coopération est encouragée à travers le Programme-cadre en faveur de la R&I (actuel « Horizon 2020 »). L'UE élabore également des stratégies plus ciblées en faveur de certains pays afin d'atteindre des objectifs spécifiques : en 2015, la CE a publié 11 feuilles de route pluriannuelles destinées à la coopération scientifique avec les pays industrialisés (Canada, Corée du Sud, États Unis d'Amérique du Nord, Japon), les puissances émergentes dans le domaine scientifique (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud), et les pays de la politique européenne de voisinage répartis en deux groupes (ceux du partenariat oriental et les sud-méditerranéens). Chaque feuille de route présente l'état de la coopération avec l'UE et définit les thématiques prioritaires pour la future coopération en matière de R&I (Union européenne, 2015). Plusieurs autres feuilles de route avec les pays en développement, notamment des pays africains ont été publiées depuis lors.

En conséquence, la coopération en matière de R&I a été privilégiée et intensifiée afin de positionner l'UE comme un acteur plus fort sur la scène mondiale en matière de résolution des défis mondiaux dans les domaines de la santé, l'alimentation, l'énergie, l'hydraulique et le changement climatique. En particulier, les efforts de l'UE en matière de R&I ont contribué au développement et à la mise en œuvre d'un certain nombre d'engagements internationaux, à l'instar de la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique, la Convention sur la diversité biologique, l'Agenda 2030 en faveur du développement durable, et plusieurs résolutions de l'Organisation mondiale de la santé. Plus de 1 000 publications issues des projets du 7$^{e}$ PC ont contribué à la réalisation du cinquième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur le changement climatique, ayant fourni des données probantes pour les négociations lors de la Conférence des Nations unies sur le changement climatique tenue à Paris en 2015 (Commission européenne, 2016c).

### 1.6 La Stratégie conjointe Afrique-UE (2007 à nos jours)

Partant des approches largement disparates à l'échelle continentale jusqu'aux stratégies en matière de STI, la JAES a indiqué les termes de l'engagement entre les deux continents afin de renforcer le partenariat politique et la coopération. Le 8$^{e}$ partenariat de la JAES dans le domaine de la science, de la société de l'information et l'espace (également évoqué au chapitre 1) reconnaît particulièrement l'important rôle joué par les STI dans la construction des sociétés fondées sur le savoir, les économies compétitives et le développement durable. Le cadre politique de la JAES a présenté un premier plan d'action (2008-2010). Ce plan a été remplacé plus tard par un second (2011-2013), lequel renforce les engagements en matière de STI, et réitère l'importance stratégique des technologies modernes dans la réalisation des OMD et des ODD, plus tard configurés par les Nations unies dans le cadre de l'Agenda 2030 (Union africaine & Union européenne, 2007b, 2010).

En 2014, le 4$^{e}$ Sommet UE-Afrique réitère l'engagement de la JAES à poursuivre la construction de la coopération entre les continents. À cette occasion, une feuille de

route couvrant la période 2014-2017 a été adoptée en vue de la mise en œuvre d'une stratégie commune et de la redéfinition des secteurs prioritaires tels que (1) la paix et la sécurité ; (2) la démocratie, la bonne gouvernance et les droits de l'homme ; (3) le développement humain ; (4) la croissance et le développement durable et inclusif, et l'intégration continentale ; (5) la prise en compte de nouveaux enjeux mondiaux. Le troisième secteur prioritaire concerne particulièrement les STI. À ce titre, la feuille de route a clairement dégagé leur rôle dans la structuration des relations entre les deux continents : « Les investissements dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) sont vitaux en vue de promouvoir la croissance et l'emploi, d'améliorer la compétitivité et faire face aux défis mondiaux urgents. » (Sommet UE-Afrique, 2014.) Le Sommet a également reconnu le Dialogue politique de haut niveau (High Level Polcy Dialogue, HLPD) en matière de STI comme acteur central dans la mise en œuvre de la partie du programme réservée à la STI. Plus récemment, en avril 2016, la réunion conjointe entre la CE et la CUA a réaffirmé l'engagement des parties à poursuivre leur engagement à continuer de collaborer afin de maximiser leurs bénéfices communs en matière de STI et ainsi faire face aux multiples défis, notamment la pauvreté (Commission européenne, 2016c).

L'insertion de la JAES dans la coopération en matière de STI renforce le large éventail des relations de collaboration existant en dehors du cadre de politique bi-régional. Ces relations incluent celles entre l'UE et/ou ses États membres avec les sous-ensembles continentaux tels que les CER. Plusieurs États européens ont entretenu des relations de longue date et de grande ampleur avec des parties africaines sous l'égide du Commonwealth ou d'autres groupes similaires. Les mutations rapides observées dans le paysage politique, socio-économique, scientifique et technologique mondial a catalysé les efforts actuels visant à renforcer le partenariat UE-Afrique.

Ces efforts ont eu une influence sur l'ordre du jour du 5$^{e}$ Sommet Afrique-UE, programmé pour novembre 2017 pour passer en revue et renforcer le partenariat Afrique-UE. Dans la communication conjointe à l'intention du Parlement et du Conseil européen en vue d'impulser une nouvelle dynamique dans le partenariat Afrique-UE, l'UE propose un nouveau cadre en vue d'une action commune. Elle définit les priorités et initiatives concrètes à mettre en œuvre, conjointement avec les partenaires africains, pour la période 2018-2020 et au-delà, en application de l'Agenda 2063 en faveur de l'Afrique en s'appuyant sur la stratégie mondiale de politique extérieure de l'UE (Commission européenne, 2017).

La recherche d'un partenariat Afrique-UE renforcé se fonde sur les valeurs et intérêts communs inscrits dans la JAES. Il se fonde également sur le partenariat fructueux à long terme dans lequel l'UE reste le partenaire le plus important pour le développement de l'Afrique, tel que le démontrent les indicateurs suivants : (1) L'UE est, globalement, le principal investisseur en Afrique (32 milliards d'euros d'investissements étrangers directs (IED) de l'UE ont été destinés à l'Afrique en 2015 (33 % du total de flux de capitaux vers l'Afrique concernant les IED) ; l'UE a représenté 33,5 % des importations de l'Afrique et 42 % des exportations de cette dernière en 2016 (la Banque européenne d'investissement a également accordé des financements de plus de 2 milliards d'euros en Afrique) ; (2) l'UE est le principal partenaire commercial de

l'Afrique et garantit l'accès libre au marché européen pour tous les produits à travers les Accords de partenariats économiques (APE), les accords de libre échange et le système de préférences généralisées de l'UE ; (3) l'UE est la principale source de transferts de fonds (21 milliards d'euros de transferts de fonds de l'Europe vers l'Afrique en 2015 (36 % du flux global de capitaux vers l'Afrique)) ; (4) l'UE est le premier partenaire au développement et à l'assistance humanitaire (au total 21 milliards d'euros d'aide publique au développement (l'UE et ses États membres) en faveur de l'Afrique en 2015 (50 % du total de l'APD en faveur de l'Afrique) (Commission européenne, 2017).

Sur la base de ces réalisations concrètes, l'UE suggère que la JAES (2018-2020) mette davantage l'accent sur le développement économique durable et inclusif en Afrique, en créant des emplois et en mettant en relief les opportunités que cette démarche offre à l'Europe. Les projets phares proposés dans la coopération en matière de R&I incluent (1) le lancement d'un nouveau partenariat EU-Afrique en matière de R&I sur le changement climatique et les énergies durables, en mettant l'accent aussi bien sur le déploiement des acteurs que sur le renforcement des capacités dans le secteur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, ainsi que dans les services climatologiques ; (2) la génération des financements européens et africains en vue de soutenir la R&I dans le secteur de l'agriculture à travers le partenariat UE-Afrique en matière de recherche et d'innovation sur l'alimentation, la sécurité alimentaire et l'agriculture durable (FNSSA), et par ailleurs augmenter le recours des communautés locales aux nouvelles technologies en vue d'accroître les rendements agricoles et améliorer la nutrition ; (3) l'intensification de la collaboration Afrique-UE en matière de recherche (i) en facilitant la collaboration entre chercheurs et innovateurs d'Afrique et d'Europe, notamment en augmentant le développement des opportunités professionnelles en faveur des chercheurs à travers le projet Marie Sklodowska-Curie et tout autre type de projet lié à l'initiative « Horizon 2020 » ; (ii) en soutenant le renforcement des capacités en matière de recherche en Afrique, à travers des programmes tels que les bourses de recherche de l'Union africaine (*African Union Research Grants* – AURG) ; et (iii) en soutenant la mise en place d'un environnement propice à la recherche numérique dans les universités et les organismes de recherche. Voilà des projets plausibles qui, s'ils sont concrétisés et mis en œuvre, pourront renforcer la coopération Afrique-UE et hisser les deux continents sur la voie royale du développement.

## 2 Trois questions stratégiques clés

### 2.1 Rééquilibrage de la coopération

Il est prouvé à travers le monde que l'utilisation accrue de la technologie est un important facteur d'amélioration de la croissance basée sur la productivité et de la compétitivité industrielle (Solow, 1956 ; Temple, 1999 ; Barro & Sala-i-Martin, 2004 ; Romer, 2007). Quel sens revêt donc cette preuve pour la coopération Afrique-Europe en matière de STI et pour faire face aux défis mondiaux tels que le changement climatique, la sécurité alimentaire et la santé humaine ? Hormis la reconnaissance des STI comme facteur de la croissance, l'UE a intérêt, pour écouler ses produits, à créer des marchés en Afrique où la concurrence avec la Chine, l'Inde et le Japon se fait

de plus en plus sentir. La croissance économique et la création d'emplois en Afrique sont également susceptibles d'atténuer la crise migratoire à laquelle font actuellement face les pays de l'UE. En cas de croissance plus forte, de création d'emplois et de stabilité économique en Afrique, tout comme une meilleure adaptation au changement climatique, d'éventuels besoins de recours aux situations de secours d'urgence seront atténués, tel qu'on le verra en ce qui concerne la menace des maladies tropicales, à travers le développement de nouveaux médicaments et vaccins, des essais cliniques et des laboratoires d'analyses. Pour l'UE, ce sont, entre autres, quelques raisons claires et sans équivoque qui nous invitent à coopérer.

Plusieurs pays africains ont enregistré un impressionnant taux de croissance économique au cours des dernières années ; toutefois, cette croissance va probablement ralentir si elle n'est pas soutenue par une véritable transformation économique et des progrès technologiques (Booth & Therkildsen, 2012). La coopération entre l'Afrique et l'Europe ne peut aider les deux parties à atteindre avec davantage d'efficacité et d'efficience leurs objectifs si les deux évoluent en rangs dispersés. Une attention plus soutenue est requise pour faire face aux divers défis d'ordre systémique et structurel, ayant tendance à limiter la capacité du continent à participer de manière effective à la coopération en matière de R&I avec l'UE et le reste du monde (Barugahara & Tostensen, 2009a). Pour améliorer cette situation, les ressources doivent être utilisées dans le but de renforcer les capacités des institutions et des chercheurs africains afin qu'ils deviennent, avec leurs homologues européens, des partenaires véritables et efficaces, en vue de construire un système solide en matière de STI à travers l'Afrique et dans l'UE. Des efforts supplémentaires visant à accroître la collaboration entre l'Afrique et l'UE : CAAST-Net Plus a conçu une série d'évènements sur le renforcement des capacités en matière de recherche, en vue de soutenir les initiatives connexes, à l'instar d'AfricaLics et dont le secrétariat est basé au Centre africain pour les études technologiques au Kenya, ou du programme « CIRCLE » financé par le Département britannique pour le développement international (DfID) et mis en œuvre par l'Académie africaine des sciences. Les décideurs ont, dès lors, intérêt à mettre l'accent sur la création d'incitations, sur la construction d'infrastructures adéquates, ainsi que sur la formation des ressources humaines nécessaires afin de susciter une participation effective à la coopération internationale.

### 2.2 Financement de la coopération

Les modalités de financement adaptées à la plupart des initiatives européennes et africaines en matière de STI doivent être multidimensionnelles, et ce à plusieurs niveaux. La pratique courante consistant à financer directement les activités nationales, parallèlement au financement des CER et des organismes internationaux, est susceptible de faciliter le contrôle budgétaire et l'effectivité des coûts. Des mécanismes doivent être mis en place en vue d'assurer l'harmonisation des interventions à divers niveaux pour mieux influer sur le développement et sur l'utilisation des résultats de la recherche, moyennant une utilisation plus efficace des ressources.

L'accent doit être mis sur des mesures particulières d'appui à la recherche et/ou activités de développement au rang des priorités mutuelles de la coopération UE-Afrique en matière de STI, tel que prévu dans la JAES. Des dispositions en vue du

financement durable et à long terme pourraient être prises, par exemple à travers des institutions financières régionales à l'instar de la Banque africaine de développement pour soutenir des initiatives en matière de STI sur le continent, parallèlement aux sources de financement au niveau local. Des propositions à cet effet ont été émises à l'occasion de plusieurs fora ; elles doivent être renforcées et mises en œuvre.

### 2.3 Rapprocher la science et le développement mondial

Le monde est en proie à d'impressionnants défis de développement, et par-dessus tout, ceux liés à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire. Relever ces défis constitue l'objectif primordial de la coopération pour le développement. La STI constitue un important moyen pour y parvenir. En dépit du fait que cet ouvrage traite de la coopération bi-régionale en matière de STI, cette coopération n'est pas une fin en soi. Il s'agit en effet d'un moyen en vue d'un objectif donné. En conséquence, les initiatives en matière de STI doivent être harmonisées avec les efforts de développement. L'adoption et la mise en œuvre des résultats de la recherche s'avèrent ainsi cruciales.

Il existe pléthore de politiques et d'outils concernant d'une part la STI, et d'autre part les questions de développement, à la fois du côté de l'UE et de l'UA. Ces politiques et ces outils doivent être intégrés dans un ensemble cohérent en vue de rendre publics et de soutenir les efforts de développement par le biais de technologies découlant des projets de recherche. La tâche s'avère ardue. Combler l'écart entre la STI et les efforts de développement fait l'objet, depuis des lustres, d'une discussion qui semble sans fin (voir Court *et al.*, 2005 ; Leach *et al.*, 2008).

Un forum permanent visant à promouvoir le dialogue Afrique-Europe a été créé en 2014, en même temps que le HLPD en matière de STI, et une feuille de route destinée à la coopération a été adoptée à cet effet. Les réunions conjointes des collèges des Commissions visaient le même objectif, celui d'assurer l'engagement politique et le suivi technique de la mise en œuvre de la stratégie. Ces fora garantiront le suivi nécessaire des aspirations recherchées à travers la politique des autorités continentales et offriront un espace d'échange professionnel entre décideurs, technocrates et acteurs du développement à travers l'Afrique et l'UE. C'est une première étape cruciale en vue de combler le fossé qui existe entre la science et le développement mondial (Barugahara & Tostensen, 2009b).

L'importance et l*a priori*té relatives (en terme d'enveloppes budgétaires) accordées à la recherche, indépendamment des activités de développement, nécessite une réflexion d'ordre conceptuel. Bien que le débat soit assez virulent entre les partisans des deux thèses, le chemin menant de la recherche aux produits marquetés sur le marché n'est pas aussi simple (ou linéaire) qu'il peut paraître, notamment dans le cas des interventions en matière de développement. De ce fait, une meilleure appréciation des aléas des travaux de recherche est nécessaire pour équilibrer les priorités de financement entre les interventions en matière de développement. Des mécanismes de financement durables et appropriés pourraient être explorés, dans le cadre des outils de développement de la coopération, avec la certitude de retour sur investissement en recherche et en innovation sur le long terme.

L'interface entre les STI et les efforts de développement appelle à la construction de modèles opérationnels destinés à combler le vide existant. Les modèles de collaboration entre décideurs, chercheurs et praticiens, en vue d'aboutir à une plus grande adoption des résultats de la recherche aux fins de développement sont des éléments essentiels de la coopération pour le développement. Ceci n'est possible que si ces modèles sont réalistes ; cela signifie qu'ils intègrent les diverses parties prenantes, travaillant en synergie et dans un cadre de politique environnementale propice à une telle collaboration. Il ne sera peut-être pas possible de parvenir à un modèle collaboratif générique adapté à toutes les circonstances et à tous les secteurs. En conséquence, la plupart des modèles, bien qu'ils soient reproductibles à certains égards, devront être adaptés à des conditions spécifiques en fonction du contexte, qu'ils soient institutionnels ou de toute autre nature. ERAfrica est, à cet égard, une nouvelle plateforme de collaboration en matière de recherche entre l'Afrique et l'Europe, financée conjointement par l'UE et des partenaires dans un rapport de 20 :80. ERAfrica et le modèle de projet conjoint LEAP-AGRI pourraient annoncer la création de tels modèles viables et innovants de coopération au développement. Il est impératif d'insister sur la question de la mise en œuvre des projets « Horizon 2020 » en vue de promouvoir la mise en valeur des résultats de la recherche.

## Conclusion

Les facteurs de la coopération socio-politique, humanitaire, économique et technologique entre l'Afrique et l'Europe sont bien articulés à travers le CED (2006), le CPA (2006), la JAES (2007) et le STISA-2024. En combinant les aspirations des deux continents en matière de développement et de STI, ces documents de politique constituent des éléments essentiels de la coopération entre l'Afrique et l'Europe. Tous ces cadres relèvent les défis à venir, notamment les fractures numérique et économique entre les deux continents, qui caractérisent le paysage de la coopération. En outre, la réduction des fractures numériques et économiques existant entre les pays développés et ceux en voie de développement est tributaire de la participation aux efforts bi-régionaux. Les importants avantages offerts par le domaine des STI, le dialogue et la négociation entre les deux continents portant sur différents thèmes et secteurs ont donné lieu à un certain nombre d'initiatives stratégiques et de régimes de financement visant à faciliter la collaboration bi-régionale dans des entreprises conjointes. En dehors de la recherche fondamentale, l'accent est de plus en plus mis sur la mise en œuvre des résultats de la recherche afin de faire face aux défis majeurs mondiaux, notamment l'alimentation et la sécurité alimentaire, la santé et le changement climatique.

## Références

Union africaine & Union européenne. (2007a) *The Africa-EU strategic partnership : a joint Africa- EU strategy.* Disponible sur : http ://www.africa-eu- partnership.org/sites/default/files/documents/eas2007_joint_strategy_en.pdf [Consulté le 8 Mai 2017].

Union africaine & Union européenne (2007b) *First action plan (2008-2010) for the implementation of the Africa-EU strategic partnership.* Disponible sur : http ://www.africa-eu- partnership.org/sites/default/files/documents/jaes_action_plan_2008-2010.pdf [Consulté le 8 Mai 2017].

Union africaine & Union européenne. (2010) *Joint Africa-EU strategy : action plan 2011-2013.* Disponible sur : http ://www.africa-eu- partnership.org/sites/default/files/documents/03-JAES_action_plan_en.pdf [Consulté le 8 Mai 2017].

Barro, R. J. & Sala-i-Martin, X. (2004). *Economic growth.* 2nd ed. Cambridge, MIT Press.

Barugahara, I. N. & Tostensen, A. (2009a) *Science and technology for development : the institutional landscape in Africa and Europe.* Disponible sur : https ://caast-net- plus.org/object/document/83/attach/ ScienceandTechnologyforDevelopment-1.pdf [Consulté le 9 Mai 2017].

Barugahara, I. N. & Tostensen, A. (2009b) *Towards better synergy between S&T and development : proposals and recommendations.* Disponible sur : https ://caast-net-plus.org/object/document/73/attach/2_2 _1_Towards_Better_Synergy-2.pdf [Consulté le 9 Mai 2017].

Booth, D. & Therkildsen, O. (2012) *The political economy of development in Africa : a joint statement from five research programmes.* Disponible sur : https ://differenttakeonafrica.files.wordpress.com/2012/04 /joint-statement.pdf [Consulté le 9 Mai 2017].

Court, J., Hovland, I. & Young, J. (éds.). (2005) *Bridging research and policy in development : evidence and the change process.* London : Overseas Development Institute.

Diyamett, B. D. (2008) *Scientific community, relationship between science and technology and the African predicament : who is to blame and what can be done ?* Disponible sur : https ://smartech.gatech.edu/b itstream/handle/1853/35621/Bitrina_Diyamett_Scientific_C ommunity.pdf ?sequence=1&isAllowed=y [Consulté le 9 Mai 2017].

Sommet UE-Afrique. (2014) *Fourth EU-Africa summit 2-3 April 2014, Brussels, roadmap 2014- 2017.* Available from : http ://www.africa-eu- partnership.org/sites/default/files/documents/2014_04_01_4th_ eu- africa_summit_roadmap_en.pdf [Consulté le 9 Mai 2017].

Commission européenne. (2006) *The European consensus on development.* Disponible sur : https ://ec.eu ropa.eu/europeaid/sites/devco/files/publication-the-european-consensus- on-development-200606_en.pdf [Consulté le 9 Mai 2017].

Commission européenne. (2016a) *Press release : joint communique between the African Union Commission and the European Commission at their 8th College to College Meeting.* Disponible sur : http ://europ a.eu/rapid/press-release_STATEMENT-16-1301_de.htm [Consulté le 9 Mai 2017].

Commission européenne. (2016b) *Press release : African Union Commission and European Commission meet to address shared EU-Africa challenges.* Disponible sur : http ://europa.eu/rapid/press-release_IP-16-1226_en.htm [Consulté le 9 Mai 2017].

Commission européenne. (2016c) *Implementation of the strategy for international cooperation in research and innovation.* Available from : https ://www.ffg.at/sites/default/files/downloads/progress_report_oct-2016.pdf [Consulté le 8 Juin 2017].

Union européenne. (2015) Briefing. EU scientific cooperation with third countries. European Parliamentary Research Service. Available from : http ://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2015/564393/E PRS_BRI(2015)5643 93_EN.pdf [Consulté le 26th June 2017].

Commission européenne. (2017*) Joint communication to the European Parliament and the Council for a renewed impetus of the Africa-EU partnership.* Available from : http ://www.africa-eu- partnership.org/sites/default/files/documents/communication_for_a_renewed_impetus_ of_the_africa-eu_par tnership.pdf [Consulté le 8 Juin 2017].

Leach, M., Sumner, A. & Waldman, L. (2008) Discourse, dynamics and disquiet : multiple knowledge in science, society and development. *Journal of International Development.* 20 (6), 727–738.

NEPAD Office of Science and Technology. (2006) *Africa's science and technology : consolidated plan of action (CPA).* Disponible sur : http ://nepadwatercoe.org/wp- content/uploads/report_activities_cpa.pdf [Consulté le 9 Mai 2017].

NEPAD. (2014) *On the wings of Innovation : science, technology and innovation for Africa 2024 Strategy (STISA-2024).* Pretoria : NEPAD. Disponible sur : http ://www.hsrc.ac.za/en/events/seminars/science-tech-and-innovation-strategy [Consulté le 16th May 2017].

Romer, P. M. (2007) Economic growth. In : *The concise encyclopaedia of economics.*

Indianapolis, Liberty Fund.

Solow, R. M. (1956) A contribution to the theory of economic growth. *Quarterly Journal of Economics.* 70 (1), 65–94.

Temple, J. (1999) The new growth evidence. *Journal of Economic Literature.* 37 (1), 112–156. United

Nations. (2015) *Transforming our world : The 2030 Agenda for Sustainable Development.* Available from : https ://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/21252030 %20Agenda %20for

%20Sustainable %20Development %20Web.pdf [Consulté le 9$^{th}$ May 2017].